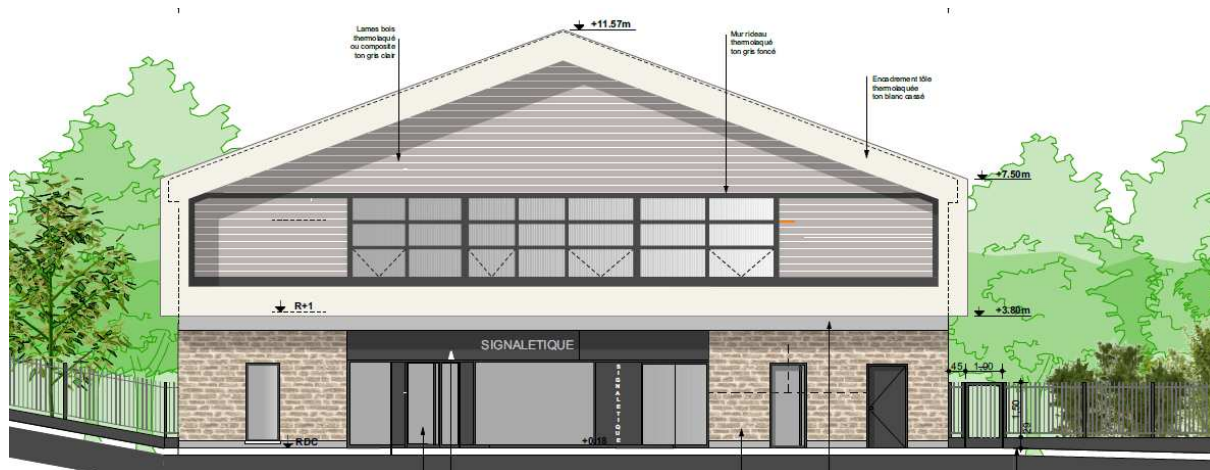




Opération
310Efs _ Aménagement du site Village Santé à Evry Courcouronnes

Maitrise d'ouvrage
Etablissement Français du Sang
 Z.A. LEAPARK – Bâtiment B
 122-130, rue Marcel Hartmann - 94200 Ivry sur Seine

Maitrise d'œuvre
 Architecte mandataire
AKPA Architectes
 20 Passage Saint Sébastien - 75011 Paris
architectes@akpa.fr

BET thermique, fluides et électricité
MCI Thermiques
 Parc d'affaires Reims Champigny
 Bât. C – Allée Jean Marie Amelin 51370 CHAMPIGNY
 Tél : 03 26 49 03 23 - info@mci-thermiques.com

Economiste
IN4
 4 impasse de Mont-Louis – 75011 Paris
 Tél : 01 70 08 52 91 - contact@in4-ing.fr

Phase
PRO

PE 01-indice 0
Lot N°01 – LOGISTIQUE DE CHANTIER / MACONNERIE / PLATRERIE / DOUBLAGES / FAUX-PLAFONDS
 Indice B : 19/05/2026

SOMMAIRE

1. CONSISTANCE DES TRAVAUX ET CONTRAINTES GENERALES.....	5
1.1. Présentation générale du projet.....	5
1.2. Présentation des travaux à réaliser	5
1.3. Connaissance des lieux.....	6
1.4. Visa du dossier d'exécution par la Maîtrise d'Œuvre	6
1.5. Prestations dues par le présent lot pour la réalisation des ouvrages	6
1.6. Nettoyage	7
2. SPECIFICATIONS GENERALES DE LA PRESTATION MACONNERIE	8
2.1. Etudes de sol.....	8
2.2. Interfaces.....	8
2.2.1. Généralités	8
2.2.2. Réservations, percements, chevillages, rebouchages, scellements dans les ouvrages en béton à la charge du présent lot	8
2.2.3. Limites de prestations vis à vis des autres corps d'état	8
2.2.4. Mise a la terre	9
2.3. Documents de référence	9
2.3.1. Normes et règles techniques français et européens	9
2.3.2. Documents concernant les matériaux et l'exécution des travaux	10
2.3.3. Normes et règles techniques étrangères	10
2.3.4. Recommandations professionnelles et traités techniques	10
2.3.5. Textes réglementaires administratifs	11
2.3.6. Sécurité des ouvriers	11
2.4. Charges et performances particulières requises pour l'ouvrage.....	11
2.5. Stabilité au feu des structures	11
3. SPECIFICATIONS GENERALES DE LA PRESTATION PLATRERIE – FAUX-PLAFONDS	12
3.1. Documents de référence	12
3.2. Définition des prestations	12
3.3. Choix des matériaux.....	13
3.4. Tolérance.....	13
3.5. Spécifications sur cloisons seches	13
3.5.1. Traçage - Implantation	14

3.5.2. Trous, Percements, Réservations	14
3.6. Pièces humides	14
3.7. Mise en œuvre des plafonds suspendus	14
3.8. Sécurité Incendie	15
3.9. Hauteur sous faux-plafonds	15
3.10. Raccords divers	15
3.11. Stockage	15
3.12. Collage des plaques	15
3.13. Façon joints et finition éléments feuilles de plâtre	15
4. DESCRIPTION DES OUVRAGES	16
4.1. Etat des lieux	16
4.2. Base vie	16
4.2.1. Bungalows	16
4.2.2. Entretien des installations	16
4.2.3. Branchements provisoires	16
4.2.4. Clôture Aire de livraison et zone de stockage	16
4.2.5. Panneaux de chantier	17
4.2.6. Nettoyage de chantier	17
4.2.7. Établissement du PIC	17
4.2.8. Prestations diverses	17
4.3. Dépenses communes	17
4.4. Etudes d'exécution	17
4.5. Evacuation des gravois et nettoyages	18
4.6. Rebouchages	18
4.7. Carottages et réservations	18
4.8. Travaux de maçonnerie pour plomberie	18
4.9. Siphon de sol	18
4.10. Demi-still en façades	19
4.11. Cloisons sèches	19
4.12. Cloison SAD 160	20
4.13. Contre-cloison pour bâti support WC	20
4.14. Gaines techniques	20

4.15. Carreaux de plâtre	21
4.16. Faux-plafonds démontables	21
4.17. Faux-plafonds en plaques de plâtre	21
4.17.1.Faux-plafonds BA13 classique ou hydrofuge	21
4.17.2.Faux-plafond acoustique	21
4.17.3.Faux-plafond coupe-feu 1h	22
4.18. Faux-plafonds bois	22
4.19. Coffrage demi-stil.....	23
4.20. Coffrage CF1H.....	23
4.21. Trappes de visite en plafonds.....	23
4.22. Travaux divers	23
4.23. Signalétique Bornes Recharge Véhicules électriques	23
4.24. Sorties en toiture.....	24
4.25. Prestation Supplémentaire Eventuelle Obligatoire (PSE) – Chape acoustique	24

1. CONSISTANCE DES TRAVAUX ET CONTRAINTES GENERALES

1.1. PRESENTATION GENERALE DU PROJET

Le présent cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.) a pour objet de décrire les ouvrages du lot **N° 01 « LOGISTIQUE DE CHANTIER / MACONNERIE / PLATRERIE / DOUBLAGES / FAUX-PLAFONDS »** et leurs principaux composants de construction représentés sur les plans et définis dans les chapitres suivants du présent CCTP et nécessaires à la construction et aménagements de l'opération :

Aménagement du site « Village Santé » à Evry-Courcouronnes

Bâtiment existant :

Les locaux prennent place dans un bâtiment neuf dont la livraison est prévue le 2^{ème} semestre 2026.

L'immeuble à destination exclusive de l'Etablissement Français du Sang, (EFS) à EVRY, est situé boulevard de l'Yerres à Evry Courcouronnes (91000).

Comme indiqué dans la Notice descriptive de juillet 2024 établie par le bailleur Les Clos de l'Essonne, il sera construit dans le cadre d'un BEFA, prévus en « coque brute », sans aménagement, et sans équipement. Il sera conforme à la Réglementation Acoustique, à la Réglementation Thermique (RE 2020 seuil 2025) et à la Réglementation handicapés (Arrêté du 24 décembre 2015). Sa surface de plancher sera d'environ 790 m².

Le bâtiment comporte deux niveaux sur un sous-sol de parking.

Sa structure est en béton pour le soubassement (dalle basse, poteaux et murs périphériques et de refend et plancher haut du sous-sol) et en partie supérieure, le bâtiment est constitué d'une structure métallique (poteaux / poutres), des murs à ossature bois en façade et un plancher en bac acier collaborant entre le RdC et le R+1.

Sa toiture est à deux pentes en bacs acier sur une charpente métallique.

Les évacuations d'eaux pluviales seront apparentes en façade.

Les menuiseries extérieures sont en aluminium laqué.

La future Maison du Don et départ de collecte s'installe sur la totalité de l'immeuble.

Un escalier de largeur 1,60 m (2P) et un ascenseur 630 kg PMR relie les 3 niveaux du bâtiment.

Le public accède à la Maison du Don par le boulevard de l'Yerres en façade nord-est.

L'accès du personnel est situé en façade nord-ouest.

L'arrière du bâtiment en façade sud-ouest est dédié aux livraisons.

Une loggia abrite les locaux de l'étage en façade sud-ouest. Elle est longée par un escalier extérieur offrant un deuxième dégagement de largeur 1,00 m (1UP).

Sécurité Incendie :

Sera conforme aux normes en vigueur.

Classement des locaux : ERP 5^{ème} catégorie de type U sans locaux à sommeil

- RdC = ERP
- R+1 = Code du Travail

1.2. PRESENTATION DES TRAVAUX A REALISER

Les travaux principaux à réaliser :

- Logistique de chantier ;
- Flocage en PH sous-sol ;
- Rebouchages/Calfeutrements et carottages ;

- Travaux de plâtrerie : demi-still en façades, cloisons sèches, gaines techniques, ...
 - Travaux de faux-plafonds : en plaques de plâtre, faux-plafond bois, faux-plafond acoustiques, ...
- etc

Cette liste n'est pas limitative, le Titulaire aura pour objectif la réalisation du projet architectural y compris tous travaux nécessaires pour la mise en œuvre des travaux des autres corps d'état.

1.3. CONNAISSANCE DES LIEUX

Pendant la consultation, le clos et couvert sera en cours de réalisation. Une visite de site sera organisée au début de la période de préparation de chantier.

Néanmoins, le présent lot est réputé :

- Avoir pris parfaite connaissance de la nature et de l'emplacement de ces lieux et des conditions générales et particulières qui y sont attachées ;
- Avoir pris connaissance des possibilités d'accès, d'installations de chantier, de stockage de matériaux, etc. ;
- Avoir pris tous renseignements concernant d'éventuelles servitudes ou obligations.
- Connaître les disponibilités en eau, en énergie électrique, etc.

1.4. VISA DU DOSSIER D'EXECUTION PAR LA MAITRISE D'ŒUVRE

Le titulaire doit remettre le dossier d'exécution à la Maîtrise d'Œuvre durant le mois de préparation de chantier, selon les dates indiquées dans le planning des travaux.

Ce dossier peut être remis par étapes suivant accord de la Maîtrise d'œuvre.

Les plans présentés doivent être cohérents et accompagnés des calculs et pièces justificatives correspondants.

Dès réception des documents du titulaire, le Maître d'Œuvre vise ces documents, dans un délai de 10 jours ouvrés pour une première version et de 5 jours ouvrés pour les suivantes, et transmettent à l'entrepreneur, pour chacun des plans, leur approbation ou d'éventuelles observations.

La Maîtrise d'Œuvre peut demander la reprise des propositions qui ne respecteraient pas l'esprit de la conception, à charge du Titulaire.

Le titulaire modifie les plans et autres documents concernés par ces observations et, de nouveau, les soumet pour visa au Maître d'Œuvre, dans un délai de 10 jours ouvrés.

Les plans définitivement approuvés sont diffusés au Maître d'Ouvrage dans le nombre d'exemplaires stipulé dans le CCG, dont un est laissé en dépôt sur le chantier.

Le Titulaire doit obtenir l'approbation du Maître d'Œuvre sur les plans concernant un élément de l'ouvrage avant d'en commencer l'exécution. Dans le cas contraire, l'élément en question peut être refusé lors de la réception de l'ouvrage.

1.5. PRESTATIONS DUES PAR LE PRESENT LOT POUR LA REALISATION DES OUVRAGES

Le titulaire du présent lot doit exécuter tout ce qui est nécessaire à la bonne réalisation des ouvrages, et notamment les prestations suivantes :

- a) L'établissement des calendriers pour les études d'exécution et les travaux.
- b) Les études d'exécution, comprenant les calculs de justification, les plans d'exécution des ouvrages, les plans d'atelier et de construction.
- c) Les plans de fabrication
- d) La fabrication et la fourniture des prototypes et échantillons demandés par l'architecte.
- e) La fourniture des documents techniques requis : avis techniques ou agréments des matériaux et systèmes techniques employés, procès-verbaux divers de mesures ou de prélèvements, fiches d'autocontrôles.
- f) L'exécution des essais et contrôles requis dans le présent cahier et la fourniture des procès-verbaux correspondants, ainsi que la fourniture, le transport, la préparation des éléments destinés à ces essais.
- g) La constitution des dossiers techniques requis pour les procédures ATEX (Appréciation Technique d'Expérimentation), et la prise en charge des frais propres à ces procédures.
- h) L'obtention de l'approbation du Maître d'Œuvre sur le dossier d'exécution.
- i) La fourniture des matériaux et la fabrication des éléments de l'ouvrage, leur stockage.

- j) Le transport à pied d'œuvre, le levage, la manutention horizontale et verticale.
- k) Les installations de chantier requises pour l'assemblage, la manutention, le montage des éléments de l'ouvrage, les protections provisoires contre l'endommagement ou les salissures pour les ouvrages du présent lot comme des autres lots, les installations assurant la sécurité du personnel,
- l) L'implantation in situ des ouvrages,
- m) La pose, le réglage des ouvrages,
- n) Le traitement de surface et la peinture des pièces métalliques des ouvrages, y compris les retouches,
- o) Le remplacement des pièces détériorées lors de leurs fabrications, assemblage, transport, manutention, pose et réglage,
- p) Les pièces de rechange et d'exploitation,
- q) Le nettoyage général des salissures dues à l'exécution des travaux, l'enlèvement des gravats et déchets,
- r) La préparation des ouvrages pour leur réception, l'exécution des essais de réception, la mise en service des ouvrages dans leur parfait état de fonctionnement,
- s) Le raccordement des appareils à partir des boîtes de raccordement fourni,
- t) Les essais de réception des éléments d'équipements.

1.6. NETTOYAGE

Le Titulaire est tenu de nettoyer le chantier quotidiennement, ainsi que l'enlèvement de ses déchets et gravois.

2. SPECIFICATIONS GENERALES DE LA PRESTATION MAÇONNERIE

2.1. ETUDES DE SOL

Le projet ne nécessite pas d'étude de sol.

2.2. INTERFACES

2.2.1. Généralités

Il appartient au présent lot de confirmer ces interfaces avec les intéressés sur les plans de synthèse.

Le bâtiment neuf aura fait l'objet de certaines réservations pour les passages techniques.

2.2.2. Réservations, percements, chevillages, rebouchages, scellements dans les ouvrages en béton à la charge du présent lot

Percements / carottages dans les ouvrages existants (si non effectués au préalable dans le bâtiment neuf) :

- Sont compris sous ce vocable les mêmes travaux que ci-dessus, de diamètre supérieur ou égal à 100 mm ou de section 100 x 100 mm.
- Les percements sont exécutés par le présent lot aux frais des autres lots.

Chevillages :

- Les chevillages sont exécutés par le présent lot, après accord du Maître d'Œuvre et en respectant les zones et profondeurs autorisées par celui-ci.

Rebouchages :

- Sont compris sous ce vocable les travaux de rebouchage ou calfeutrement des réservations ou percements dans le béton (murs et planchers)
- Les rebouchages sont exécutés par le présent lot, en restituant les degrés CF si besoin.
- Les scellements d'armatures sont exécutés par le lot gros œuvre.
- Les coulis et mortier de calage sont à la charge du présent lot.

Scellements :

- Sont compris sous ce vocable les scellements de cadres et contre-cadres à sceller dans les ouvrages béton et/ou en maçonnerie neufs (grilles de ventilation; bâtis de porte, ...)

2.2.3. Limites de prestations vis à vis des autres corps d'état

Certaines réservations pour les lots techniques auront été exécutés, au préalable, dans le bâtiment neuf.

Prestations à prendre en compte par des Lots CVC, Plomberie, Electricité :

- Plans de percements et carottages à fournir au présent lot, dans le cas où cela est nécessaire
- Mise en place de fourreaux pour le passage des canalisations, câbles, gaines compris calfeuttements
- Le rebouchage des réservations de petit diamètre ou section effectuées par les lots techniques
- Les supports métalliques des appareils comprenant les platines de fixation.
- Les dispositifs anti-vibratiles des équipements
- Découpe de faux-plafonds pour encastresments d'appareils (luminaires, cassettes clim, etc), sous contrôle du lot Plap^trerie.

Prestations à prendre en compte par le lot N°01 « Logistique de Chantier / Maçonnerie / Plâtrerie / Doublages / Faux-plafonds » vis-à-vis des lots CVC, Plomberie, Electricité :

Dans le cas où les réservations n'ont pas été faits au préalable dans le bâtiment neuf, le présent lot doit :

- Les percements et carottages dans les murs et planchers existants supérieurs ou égal à 100 x 100 mm ou Ø 100 mm dans le bâtiment pour l'ensemble des réseaux techniques,

Systématiquement, le présent lot doit :

- Le rebouchement des réservations après passage des réseaux (les petits calfeuttements au droit des fourreaux, tuyauteries, ... seront effectués par les lots techniques.

2.2.4. Mise a la terre

Les tresses de terre sont fournies par le lot électricité et sont mises en place par le présent lot sous contrôle du lot électricité.

2.3. DOCUMENTS DE REFERENCE

Tous les travaux seront exécutés conformément aux règles de l'art et à la réglementation française telle qu'elle se trouvera être en vigueur à la date d'établissement de l'offre. En particulier, les travaux seront conformes aux prescriptions techniques contenues dans les lois, décrets, arrêtés et circulaires applicables en France ainsi que dans les cahiers des clauses techniques générales, les documents techniques unifiés (cahier des charges, cahier des clauses spéciales, cahiers des clauses techniques, mémento), les normes françaises homologuées, les avis techniques, les exemples de solutions et/ou les documents suivants et ce tant pour la technique, l'hygiène, la sécurité du chantier et des personnes :

2.3.1. Normes et règles techniques français et européens

Le REEF, comprenant les DTU, les règles de calcul, l'ensemble des normes AFNOR du bâtiment, les normes européennes, les normes ISO, les avis techniques, y compris les errata, les additifs et les mises à jour.

Les normes françaises AFNOR applicables dans d'autres domaines que le bâtiment, et par conséquent exclues du REEF.

Les parties appropriées du Cahier des Clauses Techniques Générales applicables aux marchés publics de Génie Civil.

Règlement de sécurité contre l'incendie dans les établissements recevant du public.

Plus particulièrement les normes et DTU suivants :

- NF EN 1990 (mars 2003) Eurocode structuraux (0) : Bases de calcul des structures (P06-100-1) et son annexe nationale (P06-100-2 de juin 2004).
- L'amendement 1 à l'Eurocode 0 : NF EN 1990/A1 (P06-100-1/A1 de juillet 2006) et son annexe nationale (P06-100-1/A1/NA de décembre 2007)
- NF EN 1991-1-1 (mars 2003) Eurocode 1 : Actions sur les structures. Actions générales, poids volumiques, poids propres, charges d'exploitation des bâtiments (P06-111-1) et son annexe nationale (P06-111-2 de juin 2004). (en l'absence de précision indiquée dans le paragraphe 1.16.4).
- NF EN 1991-1-4 (novembre 2005) Eurocode 1 : Actions sur les structures. Actions générales. Actions du vent + amendement A1 (Octobre 2010)(P06-114-1) et son annexe nationale (P06-114-1/NA de mars 2008).
- NF EN 1991-1-3 (avril 2004) Eurocode 1 : Actions sur les structures. Actions générales. Charges de neige (P06-113-1) et son annexe nationale (P06-113-1/NA de mai 2007).
- NF EN 1992-1-1 (octobre 2005) Eurocode 2 : Calcul des structures en béton. Règles générales et règles pour les bâtiments (P18-711-1) et son annexe nationale (P18-711-1/NA de mars 2007).
- DTU 13-12 (mars 1988) Règles pour le calcul des fondations superficielles.
- NF EN 1997-1-1 (juin 2005) Eurocode 7 : Calcul géotechnique. Règles générales (P94-251-1) et son annexe nationale (P94-251-1/NA de septembre 2006).
- DTU 13-3 (Mars 2005) dallages.
- DTU 14-1 (Mai 2000) Règles de calcul applicables aux parties immergées du bâtiment en béton armé ou précontraint recevant un cuvelage.
- DTU 20-1 (octobre 2008) Règles de calcul et disposition constructives minimales des ouvrages en maçonnerie de petits éléments - Parois et murs.
- DTU 20-12 (septembre 1993) Conception du gros œuvre en maçonnerie des toitures destinées à recevoir un revêtement d'étanchéité.
- NF EN 1996-1-1 (mars 2006) Eurocode 6 : Calcul des ouvrages en maçonnerie. Règles communes pour ouvrages en maçonnerie armée et non armée (P10-611-1) et son annexe nationale (P10-211-1/NA de décembre 2009).
- NF EN 1996-2 (juin 2006) Eurocode 6 : Calcul des ouvrages en maçonnerie. Conception, choix des matériaux et mise en œuvre des maçonneries (P10-620) et son annexe nationale (P10-620/NA de décembre 2009).
- DTU 23-1 (mai 1993) Règles de calcul des parois et murs en béton banché.
- Règles FB (décembre 1993) et son amendement de décembre 2000. Méthodes de prévision par le calcul du comportement au feu des structures en béton.
- NF EN 1991-1-2 (Juillet 2003) Eurocode 1 : Actions sur les structures. Actions générales, actions sur les structures exposées au feu (P06-112-1) et son annexe nationale (P06-112-2/NA de février 2007).
- NF EN 1992-1-2 (octobre 2005) Eurocode 2 : Calcul des structures en béton. Règles générales. Calcul du comportement au feu (P18-712-1) et son annexe nationale (P18-712-1/NA d'octobre 2007). » » »
- CPT Planchers Cahier des Prescriptions Techniques Communes aux procédés de planchers. « cf. Eurocode 2 »
- Titre I - Planchers nervurés à poutrelles préfabriqués.

- Titre II - Dalles pleines confectionnées à partir de pré-dalles préfabriquées ou de béton coulé en place.
- Titre III - Planchers confectionnés à partir de dalles alvéolées en béton précontraint.
- Guide pour l'étude et la réalisation des soutènements de l'Union Interprofessionnelle de la FNB et FNTF.
- Règles générales de construction des bâtiments d'habitation (décret n° 69-596 du 14 juin 1969) ainsi que les arrêtés et circulaires d'application.

2.3.2. Documents concernant les matériaux et l'exécution des travaux

- Normes NF P15-010 (octobre 1997) et 15-0301 pour les liants hydrauliques.
- NF EN 197-1 (février 2001) : Ciment. Composition, spécification et critère de conformité des ciments courants+ Amendement A1 (décembre 2004) + Amendement A3 (avril 2009).
- NF EN 998-2 (décembre 2010) : Définitions et spécifications des mortiers pour maçonnerie - Partie 2 : mortiers de montage des éléments de maçonnerie (Indice de classement : P12-221-2) » » »
- Pour les liants hydraulique particuliers il est nécessaire de se référer aux normes suivantes :
- NF EN 197-4, NF EN 413-1, NF P15-317, NF P15-318, XP P15-319, NF EN 934-2, NF P15-301, NF P15-302, NF P15-313, NF P15-314 (19930201), NF EN 14647, NF EN 196-1, NF EN 196-2, NF EN 196-3, NF EN 413-2, NF EN 196-7.
- Normes P18 pour les granulats, les adjuvants, le béton et les essais
- EN 206-1 (avril 2004) Béton. Spécification, performances, production et conformité. + Amendement A1 (avril 2005) + Amendement A2 (octobre 2005) (P18-325-1)
- EN 12390.
- Norme NF EN 100-25 - Produits laminés à chaud en aciers de construction non alliés - conditions techniques de livraison [équivalent à la norme NF A35-501]
- NF EN 10060 (juin 2004) : Ronds laminés à chaud - Dimensions et tolérances sur la forme et les dimensions (Indice de classement : A45-003).
- NF EN 1993-1-1 (décembre 2005) : Eurocode 3- Calcul des structures en acier – Partie 1-10 : Choix des qualités d'acier (P22-380-1).
- NF EN 10080 (septembre 2005) : Aciers pour l'armature du béton - Aciers soudables pour béton armé - Généralités (Indice de classement : A35-010)
- NF A35-027 (novembre 2009) : Produits en acier pour béton armé – Armature (Indice de classement : A35-027).
- EN ISO 17760
- DTU 13-11 (mars 1988) et la modification de juin 1997 Exécution des fondations superficielles.
- DTU 14-1 (mai 2000) et l'erratum au CCT de novembre 2000 Cuvelage dans les parties immergées de bâtiment.
- DTU 21 (mars 2004) Exécution des travaux en béton.
- CCTG - fascicule 65A Exécution des ouvrages en béton armé ou en béton précontraint par post-tension (pour les ouvrages non traités dans le DTU 21 ou pour ceux se référant expressément à ce fascicule).
- ENV 13670 (novembre 2002) Exécution des ouvrages en béton. Tronc commun et document d'application nationale (Indice de classement : P18-450-1)
- NF EN 14487-2 (août 2007) : Béton projeté - Partie 2 : exécution (Indice de classement : P18-510-2)
- DTU 22-1 (Mai 1993) Murs extérieurs en panneaux préfabriqués de grandes dimensions en béton ordinaire.
- NF EN 13369 (décembre 2004) : Règles communes pour les produits préfabriqués en béton + Amendement A1 (juillet 2006) (Indice de classement : P19-800) » » »
- DTU 23-1 (mai 1993) et son annexe de février de 1990. Parois et murs en béton banché.
- DTU 26-1 (avril 2008) Enduits sur mortiers de liants hydrauliques.
- NF EN 998-1 (décembre 2010) : Définitions et spécifications des mortiers pour maçonnerie - Partie 1 : mortiers d'enduits minéraux extérieurs et intérieurs (Indice de classement : P12-221-1)
- DTU 26-2 (avril 2008) Chapes et dalles à base de liants hydrauliques. Armature pour BP : EN 10138

2.3.3. Normes et règles techniques étrangères

Les textes réglementaires de pays étrangers à la France peuvent être adoptés, avec l'accord du Maître d'Œuvre pour certains éléments techniques non traités ou insuffisamment couverts par les normes françaises.

2.3.4. Recommandations professionnelles et traités techniques

Avis techniques formulés par le CSTB.

Recommandations du Centre Technique Industriel de la Construction Métallique, de l'Office Technique pour l'Utilisation de l'Acier.

Les recommandations techniques du Bureau de Normalisation des Industries de la Fonderie.

Les règles professionnelles SNJF

Cahiers de spécifications particulières des fabricants.

2.3.5. Textes réglementaires administratifs

Règlements d'urbanisme, commissions d'agréments, Permis de construire, Déclaration de travaux (consultables auprès du Maître d'Ouvrage).

Décret du 8 janvier 1965 et modificatif relatif aux mesures de protection applicables sur le chantier du bâtiment et travaux publics.

Décret du 14 novembre 1962 et additif concernant la protection des travailleurs.

Règlements relatifs aux conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique.

Textes, arrêtés et décrets, municipaux ou préfectoraux réglementant les constructions et chantiers dans la zone considérée.

2.3.6. Sécurité des ouvriers

L'entrepreneur devra prendre toutes dispositions pour respecter la réglementation à ce sujet : décret n° 65-48 du 8 janvier 1965 – Titre 4

2.4. CHARGES ET PERFORMANCES PARTICULIERES REQUISES POUR L'OUVRAGE

Sans objet compte tenu que le bâtiment est existant et ne bénéficiera pas de modifications structurelles.

2.5. STABILITE AU FEU DES STRUCTURES

Le bâtiment étant déjà construit, les stabilités au feu des ouvrages structurels sont conformes aux réglementations en vigueur.

3. SPECIFICATIONS GENERALES DE LA PRESTATION PLATRERIE – FAUX-PLAFONDS

3.1. DOCUMENTS DE REFERENCE

Tous les travaux seront exécutés conformément aux règles de l'art et à la réglementation française telle qu'elle se trouvera être en vigueur à la date d'établissement de l'offre. En particulier, les travaux seront conformes aux prescriptions techniques contenues dans les lois, décrets, arrêtés et circulaires applicables en France ainsi que dans les cahiers des clauses techniques générales, les documents techniques unifiés (cahier des charges, cahier des clauses spéciales, cahiers des clauses techniques, mémento), les normes françaises homologuées, les avis techniques, les exemples de solutions et/ou les documents suivants et ce tant pour la technique, l'hygiène, la sécurité du chantier et des personnes :

Documents Techniques Unifiés :

Sans que cette liste soit limitative

- DTU 23.222 Plafonds fixés, plaques de plâtre à enduire, plaques de plâtre à parement lisse
- DTU 25.1 Enduits intérieurs plâtre
- DTU 25.221 Plafonds constitués par un enduit armé en plâtre
- DTU 25.222 Plafonds fixés : plaques de plâtre à enduire. Plaques de plâtre à parement lisse
- DTU 25.232 Plafonds suspendus : plaques de plâtre à enduire. Plaques de plâtre à parement lisse directement suspendues
- DTU 25.31 Ouvrages verticaux de plâtrerie ne nécessitant par l'application d'un enduit au plâtre (cloisons en carreaux de plâtre à parements lisses)
- DTU 25.41 Ouvrages en plaques de parement en plâtre (plaques à faces cartonnées)
- DTU 25.42 Ouvrages de doublage et habillage en complexes et sandwichs plaques de parement en plâtre isolant
- DTU 58.1 Plafonds suspendus

Normes Françaises :

- NF P 72.301 Carreaux en plâtre d'origine naturelle à parements lisses pour cloison de distribution ou doublage.
- NF P 72.302 Plaques de parement en plâtre. Définitions. Spécifications et essais.
- A.07 Plaques de parement en plâtre.
- C.21 Produits de traitement de joints entre plaques de parement en plâtre.
- NF B 12.300 Plâtre. Généralités, clauses et conditions générales.
- NF P 12.301 Plâtre pour enduits intérieurs à application manuelle ou mécanique de dureté normale ou de très haute dureté.

Règles de calcul DTU.

Règle de calcul des déperditions de base des bâtiments (règle Th Titre II).

Règle de calcul du coefficient G1 des bâtiments autres que les bâtiments d'habitation (cahiers du CSTB 2353 de septembre 1989, 2486 d'avril 1991).

3.2. DEFINITION DES PRESTATIONS

Sont inclus dans l'offre du Titulaire :

- Participation aux réunions et de conduite de chantier ;
- Les études, dessins d'exécution et de détail à soumettre au maître d'œuvre ;
- Fourniture des renseignements techniques aux autres corps d'états pour des ouvrages en contact avec le lot cloison doublage ;
- Fourniture des renseignements sur la durée totale des travaux pour l'établissement le planning d'exécution des travaux TCE ;
- Réception des supports et leur dépoussiérage avec remarques éventuels ;
- Constat du trait de niveau ;
- Présentations d'échantillons ;
- La fourniture et pose des cloisons et doublages, y compris toutes façons et fournitures divers : colle, eau, ect nécessaires à cette pose ;

- Traçage et implantation des ouvrages du présent corps d'état ;
- Piquages nécessaires de la surface du gros-œuvre exécutée au droit des raccords avec les cloisons de distribution ;
- Les U plastique ou semelles en pieds de cloisons et doublages dans les pièces humides ;
- La mise en place et le réglage des huisseries et des bâtis dormants qui seront approvisionnées à pied d'œuvre par le présent lot
- Les travaux de calfeutrements
- Les renforts nécessaires pour accrochage de charges légères (lavabos, éviers, ...)
- Mise en place des dispositifs de scellement et de renforts nécessaires pour supporter les charges (appareillages plomberie, électricité, ...) ;
- Mise en œuvre de raidisseurs ou d'éléments d'angles et de liaison ;
- Poteaux de têtes ;
- Dispositifs d'arrêts de doublages horizontaux et verticaux et cloisons ;
- Réservations de passage et trémies et fourreaux nécessaires aux autres corps d'état, remis en temps utiles au présent corps d'état ;
- Sujétions pour finitions, telles que arêtes, cueillis, raccords, y compris profils rapportés si nécessaire ;
- L'incorporation dans les ouvrages réalisés, par l'entrepreneur du présent corps d'état, des fourreaux pour canalisations diverses et taquets bois pour charges lourdes et légères ;
- Liaisons et finitions avec les huisseries des portes, bâtis intérieurs, y compris profils rapportés si nécessaire ;
- Raccordement et toutes sujétions de liaison avec les menuiseries extérieures ;
- Scellements et raccords des boîtiers électriques ;
- Fourniture et pose des éléments constituant les jouées de faux plafond, y compris tous systèmes d'accrochage, de fixation et de liaison ;
- Isolants complémentaires aux faux-plafonds en plaque de plâtre, soffites et encoffrements divers ;
- Tous les encoffrements divers autant que nécessaires (dévoiements de fluides, etc.), y compris respect des exigences réglementaires de tenue au feu et exigences acoustiques ;
- Tous les recoupements CF et PF verticaux en plénum de plafonds ;
- Les découpes dans ses ouvrages pour la mise en place des équipements de VMC suivant indications du lot VMC ainsi que pour les spots encastrés
- Nettoyage, l'enlèvement des gravois, ainsi que leur transport aux décharges publiques ;
- Fourniture des procès-verbaux des divers matériaux.

3.3. CHOIX DES MATERIAUX

Les indications données dans le présent document concernant les matériaux à employer doivent être considérées comme des minimas lorsque les impératifs de tenue au feu, de performance coupe-feu pour les parois, d'isolation acoustique, d'isolation thermique et de surcharges d'exploitation définis par la réglementation en vigueur ou à défaut par les dispositions des articles ci-après auront été respectés.

Le respect des performances, indices et coefficients est obligatoire ; l'entrepreneur sera tenu d'employer des matériaux et procédés adaptés, sans pouvoir prétendre à une augmentation de son prix forfaitaire.

Si cette sujétion conduisait à modifier certaines dispositions des plans ou du présent document, le maître d'oeuvre devra en être informé avant tout commencement d'exécution, et ces modifications seraient déterminées en collaboration avec lui, et leur mise en œuvre soumise à son acceptation.

3.4. TOLERANCE

Le parement des cloisonnements ne devra pas présenter de dénivellations supérieures à 0,005 m sous une règle de 3,00 m présentée dans toutes les directions d'un plan vertical.

La tolérance d'aplomb des piédroits formant tableau de baies est limitée à 0,005 m.

La tolérance des rectitudes des arêtes finies des cloisonnements est limitée à + 0,003 m sous une règle de 3,00 m.

3.5. SPECIFICATIONS SUR CLOISONS SECHES

Les cloisonnements et doublages isolants comprendront l'ensemble des travaux se rapportant aux ossatures, remplissages et finitions, ainsi qu'aux dispositifs de raidissage nécessaires à la parfaite tenue des ouvrages.

Le Titulaire devra se conformer aux prescriptions du fabricant en ce qui concerne les renforts d'angles lisses, tasseaux, poteaux, etc... et les renforts nécessaires à la fixation.

3.5.1. Traçage - Implantation

Tous les tracés des cloisonnements créés ou modifiés y compris gaines sont à la charge du présent lot.

Les tracés des traits de niveaux (à 1 m du sol fini dans chaque local et à chaque niveau) étant à la charge du présent lot, ces derniers devront être repassés autant de fois que nécessaires de façon à être exploitables en permanence par l'ensemble des corps d'état.

Les huisseries à incorporer dans les cloisons seront fournies et posées par le lot N°02 - Menuiseries Intérieures / Agencement. Les scellements sont à la charge du présent lot.

Dès le début de la pose des cloisons, le respect de l'aplomb des huisseries sera à la charge du présent Titulaire.

3.5.2. Trous, Percements, Réservations

Les réservations pourront être aménagées en cours de travaux à la demande des intéressés pour tous les percements supérieurs à 20 x 20 cm.

Les percements, saignées et rebouchements dans les cloisons légères de distribution autres que les réservations demandées à l'exécution sont à la charge de chaque corps d'état concerné.

Tous les trous, trémies, passages réservés dans les cloisonnements ou faux plafonds seront rebouchés par le présent lot après passage des corps d'états au mortier colle suivant spécifications du fabricant.

Les calfeutrements au pourtour des bâtis, huisseries, dormants et sous pièces d'appui des menuiseries extérieures seront à la charge du présent lot, ceci pour ce qui concerne les menuiseries fixées aux éléments de structure.

3.6. PIECES HUMIDES

Les cloisons des pièces humides seront protégées en pied par un U en plastique.

3.7. MISE EN ŒUVRE DES PLAFONDS SUSPENDUS

La mise en œuvre des plafonds suspendus ne sera effectuée qu'après l'exécution des cloisons maçonnées, des cloisons plâtre et la pose, par les lots Plomberie Sanitaires, Chauffage Ventilation et Electricité, des canalisations diverses, des gaines de ventilation et des chemins de câbles et passage de câbles.

Le titulaire du présent lot installera ses faux-plafonds en coordination avec les titulaires des lots ci-dessus mentionnés, qui effectueront les raccordements aux réseaux des bouches de soufflage et des appareils d'éclairage.

Les plafonds suspendus devront permettre aisément l'accès aux équipements placés au-dessus d'eux ; des trappes d'accès seront aménagées si le démontage des faux-plafonds n'est pas possible.

Le Titulaire du présent lot prendra toutes les dispositions nécessaires pour livrer ses ouvrages d'un aspect propre, sans aucune trace, ni salissure due au montage et découpe.

L'ossature de support métallique en acier galvanisé est entièrement à la charge du Titulaire exécutant les plafonds suspendus.

Les percements, tranchées, scellements, calfeutrements et raccords nécessaires pour la pose des faux-plafonds sont entièrement à la charge du présent Titulaire.

Sont également à sa charge :

- Les rives composées de cornières laquées couleur au choix de l'Architecte.
- Les emplacements à réserver pour les luminaires encastrés.

- Les découpages pour le passage des gaines et canalisations.

Avant toute mise en œuvre, des échantillons seront soumis à l'approbation de l'Architecte.

3.8. SECURITE INCENDIE

Tous les panneaux des faux-plafonds employés devront être classés M0 incombustibles dans les circulations et M1 dans les autres locaux, et suivant les demandes du Bureau de Contrôle.

3.9. HAUTEUR SOUS FAUX-PLAFONDS

Les hauteurs sous faux plafonds sont indiquées sur les plans de l'Architecte ou seront définies en relation en tenant compte des autres corps d'Etat ; dans tous les cas le Titulaire soumettra les hauteurs proposées à l'Architecte ; ils seront réalisés parfaitement horizontaux ou en plan incliné.

3.10. RACCORDS DIVERS

Le présent lot exécutera, aux frais des lots concernés (inter-titulaires), les raccords rendus nécessaires par suite d'engravures, percements, tranchées, trous, etc... exécutés par d'autres corps d'état postérieurement à l'exécution des enduits.

Les trémies seront rebouchées à chaque niveau par un matériau de même performance que le plancher.

Les traversées de plancher, des murs intérieurs du logement étudié et/ou de cloisons s'effectueront au moyen d'un fourreau constitué par un matériau résilient (ex : manchon de laine minérale d'une épaisseur ≥ 5 mm). De plus, les fourreaux dépasseront largement (> 100 mm) de part et d'autre de la paroi concernée.

3.11. STOCKAGE

Le présent lot devra stocker ses panneaux de doublage, ses plaques de plâtre et ses carreaux de plâtre à l'abri des intempéries.

En conséquence, le présent lot fera son affaire de tout stockage, de l'échelonnement des livraisons, afin de ne jamais perturber l'avancement du chantier.

3.12. COLLAGE DES PLAQUES

Le collage des plaques sera assuré au moyen d'un mortier adhésif, soit par plots, soit par cordon, selon la nature du support et pressé à la règle, afin d'éviter toute déformation anormale des panneaux, l'ensemble étant réalisé suivant les prescriptions du fabricant.

3.13. FAÇON JOINTS ET FINITION ELEMENTS FEUILLES DE PLATRE

Les ensembles d'éléments PLACOPLATRE ou techniquement équivalent seront posés les uns à la suite des autres.

Dans le cas de coupe de plaque le Titulaire assurera les amincis nécessaires à la pose des joints de raccords.

Les joints entre plaques seront parfaitement réalisés suivant prescriptions PLACOPLATRE ou techniquement équivalent par marouflage assurant une planéité parfaite.

Traitement des joints :

Tous les joints des plaques de doublage, cloisons ou plafonds seront traités de la manière suivante :

- Enduit de collage, pose de calicots
- Enduit de finition
- Ponçage
- Enduit de lissage

Si la bordure des plaques n'est pas biseautée, le tasseau ou la contre-latte situé en bout de plaque sera posé à 3 mm en retrait par rapport au nu fini de façon à éviter toute saillie du joint.

4. DESCRIPTION DES OUVRAGES

4.1. ETAT DES LIEUX

Le Titulaire effectuera un état des lieux avec un reportage photos, en compagnie du Maître d'Ouvrage et du Maître d'œuvre, sur l'ensemble du bâtiment, à l'intérieur et l'extérieur.

4.2. BASE VIE

La base vie sera installée à l'arrière du bâtiment.

4.2.1. Bungalows

La base vie est composée, au minimum, de :

- Salle de réunion, bureaux
- Sanitaires de chantier
- Vestiaires
- Réfectoire

La base vie est soumise aux exigences du CSPS.

L'installation s'entend avec la fourniture des équipements de base, à savoir : tables, chaises, armoires, chauffage, poubelles.....en nombre suffisant pour le personnel de l'ensemble du chantier.

Le Titulaire devra également l'entretien de ces installations.

Le Titulaire devra toutes les dispositions réglementaires : Clôture, balisage, déviation de trottoir, reprise des eaux de ruissellement, signalisation routière, ...

Le Titulaire devra en fin de chantier la reprise des abords sur le domaine public.

L'entrepreneur devra prévoir le nettoyage des camions avant leur sortie sur la voie publique et procéder toutes les fois que cela sera nécessaire au nettoyage des voies qui auront été rendues boueuses ou dangereuses du fait de ses travaux ou de ses transports.

4.2.2. Entretien des installations

Le Titulaire devra l'entretien régulier de ces installations.

4.2.3. Branchements provisoires

Il est prévu à la charge du présent lot, le raccordement et les alimentations nécessaires au bon fonctionnement de la base vie et le déroulement du chantier, avec la gestion des consommations.

Des sous-comptages pour l'eau et l'électricité seront installés.

A la charge des lots concernés (plomberie et électricité) :

- Réseau provisoire intérieur d'eau
- Réseau provisoire intérieur d'électricité avec armoires « chantier »
- Réseau d'électricité pour Installation de chantier spécifique
- Installation d'éclairage de chantier et de signalisation (Cheminements verticaux et horizontaux de sécurité servant à l'évacuation des personnes, Zone de la base-vie, Zones ou locaux aveugles à risques)

4.2.4. Clôture Aire de livraison et zone de stockage

Afin de délimiter l'aire de déchargement et les zones de stockage à l'arrière du bâtiment, fourniture et pose d'une clôture de chantier.

Clôture de 2 m de haut, en panneaux pleins, et mise en œuvre de portails d'accès.

Entretien de cette clôture à la charge du présent lot pendant toute la durée du chantier.

Evacuation à la fin des travaux.

Il sera également possible de mettre en place un container pour stockage.

Localisation : En périmétrie du chantier

4.2.5. Panneaux de chantier

L'entrepreneur fera exécuter le panneau de chantier, constituée de plusieurs panneaux contreplaqué CTBX fixés sur 2 poteaux, scellés au sol avec contreventement.

Les frais de réalisation de cette pancarte seront portés à la charge du présent lot.

Dimensions : 1,00 x 2,00 m minimum.

Le présent lot devra la fourniture, pose et dépose.

Les panneaux comporteront les textes suivants :

- Perspective du projet
- Nom du Maître d'ouvrage
- Nature des travaux
- Maîtrise d'œuvre
- Architecte
- Coordonnateur SPS
- Bureau de contrôle
- Bureau d'études structures
- Liste des lots avec nom de chaque Titulaire et de ses sous-traitants

Etc...

4.2.6. Nettoyage de chantier

Le Titulaire doit le nettoyage quotidien de ses zones d'intervention.

4.2.7. Établissement du PIC

Le présent Titulaire devra établir un Plan d'Installation de chantier et devra le faire approuver par la Maîtrise d'œuvre et le coordinateur SPS.

4.2.8. Prestations diverses

Le présent lot prévoit les prestations complémentaires suivantes, pendant toute la durée du chantier :

- Mise à disposition de 3 casques de chantier
- Mise à disposition de 3 paires de chaussures de sécurité
- Toutes installations de sécurité, signalisations, garde-corps, protections, goulottes, échafaudages

4.3. DEPENSES COMMUNES

Le présent marché ne comporte pas de compte prorata.

Rappel : Chaque Titulaire évacue ses gravois et nettoie ses zones de travail.

Les consommations de chantier et de la base vie sont supportées par le présent lot.

4.4. ETUDES D'EXECUTION

Le présent Titulaire devra l'ensemble des études d'exécution concernant les ouvrages décrits au présent lot, à présenter dans le(s) mois de préparation (études pour la maçonnerie, plâtrerie, ...).

Ces études sont à soumettre au maître d'œuvre et au bureau de contrôle, pour validation, avant toutes commandes et tous commencement de travaux.

Les études seront à reprendre en fonction des observations / refus de visa, ... de la part de l'architecte, des BET, Bureau de Contrôle, ...

4.5. EVACUATION DES GRAVOIS ET NETTOYAGES

Le Titulaire aura à charge l'enlèvement de l'intégralité des gravois dus :

- Aux gravois occasionnés par les travaux de son lot (Emballages, chutes de matériaux, ...)

Rappel : Chaque Titulaire doit l'évacuation de ses gravois.

Le Titulaire pourra mettre en œuvre une ou plusieurs bennes pour faire le tri sélectif des divers matériaux suivant la réglementation en vigueur.

Si les bennes sont installées sur la voie publique, les démarches et demandes d'autorisations seront à effectuer par le présent lot.

Évacuation dès que nécessaire par camions bâchés.

Les obligations qui découlent de la Loi n° 92-646 du 13 juillet 1992 relative à l'élimination des déchets pour la protection de l'environnement qui a modifié la Loi n° 75-633 du 15 juillet 1975 définie les nouveaux principes de la politique de gestion des déchets.

Aucune destruction par le feu ne devra être opérée sur place.

Les bordereaux de suivi des déchets seront à transmettre au Maître d'Ouvrage.

Localisation : Évacuation des gravois pour l'ensemble du projet et sur toute la durée du chantier.

4.6. REBOUCHAGES

Le Titulaire prévoit tous les rebouchages après passages des réseaux :

- dans les planchers existants, compris reconstitution de la portance des planchers au droit de ces rebouchages et les degrés CF exigés si nécessaire ;
- rebouchages dans les murs existants, compris reconstitution des degrés CF exigés si nécessaire.

Localisation : Sur l'ensemble du projet

4.7. CAROTTAGES ET RESERVATIONS

En fonction du projet d'aménagement,

Création de percements et de carottages en fonction des demandes et besoins des lots techniques, dans les murs et planchers pour passage de tuyauteries, chemins de câbles, ...

Le présent Titulaire aura à charge les percements et carottages de section supérieures à 100 x 100 mm ou Ø 100 mm.

Après passages des réseaux, câbles, ... le Titulaire devra les calfeutrer, dans le respect des degrés CF exigés (§ article ci-avant)

Les percements /carottages inférieurs à ceux indiqués seront effectués par les Titulaires concernés.

Localisation : Sur l'ensemble du projet

4.8. TRAVAUX DE MAÇONNERIE POUR PLOMBERIE

Réalisation de plots béton de 10 cm de hauteur au niveau de toutes les attentes au sol.

4.9. SIPHON DE SOL

Le présent lot doit la mise en œuvre de siphon de sol, comprenant :

- Les carottages dans le plancher béton du RdC ou dans le plancher en bac acier du R+1
- Fourniture et pose de siphons de sol :
 - Siphon de sol en PVC 200 x 200 mm. Garde d'eau 50 mm.
 - Pose scellée avec platine carré dans le dallage ou chape

- Raccordement 100 mm.
- Siphon de sol de chez NICOLL ou techniquement équivalent

Localisation : Suivant plan architecte et notamment :

- Réserve Collation, Local DAOM, local DASRI et Départ PSL du RdC
- Local groupe froid du R+1

4.10. DEMI-STILL EN FAÇADES

Les façades du RdC et R+1 sont en ossature bois.

Le présent lot doit le doublage demi-still intérieur après passage de câbles.

Doublage demi-still de chez PLACOPLATRE ou techniquement équivalent, composé de :

- D'un pare-vapeur
- d'un complexe de 1 plaque Placoflam BA13 de chez PLACO SAINT-GOBAIN ou techniquement équivalent
- d'un isolant en panneau à dérouler en laine de verre revêtu d'un voile confort quadrillé sur une face de type GR32 de chez ISOVER ou techniquement équivalent (en complément de l'isolant présent dans l'ossature bois)

Epaisseur totale : 1x13 mm + 70 mm isolant = 83 mm

Pose sur ossature métallique.

Joints entre plaques, avec application d'une couche d'enduit et bandes conformément aux prescriptions du fabricant.

Le complexe doit être CF 1/2h.

Localisation : Sur l'ensemble des façades du RdC au R+1

4.11. CLOISONS SECHES

L'exécution des cloisons sèches sera conforme aux prescriptions du fabricant définies par la documentation PLACOPLATRE ou techniquement équivalent.

Ossature en acier galvanisé "Placostil" composée de rail acier.

Espacement des ossatures verticales inférieur à 0,60 m suivant réglementation et normes.

Rail au sol tamponné.

Mastic de calfeutrement en partie basse avant pose du parement.

Les joints des plaques ne seront jamais exécutés dans l'alignement des montants d' huisseries pour les parties des cloisons en impostes.

Les joints entre plaques, sur murs et aux plafonds, seront exécutés de la façon suivante :

- Application d'une couche d'enduit de collage.
- Application d'une bande pour joint, en papier fort micro perforé.
- Exécution d'une première couche d'enduit de finition.
- Après séchage, application de la 2ème couche d'enduit de finition.
- Ponçage.
- Cornières collées renforcées par des bandes en feuillard acier inox sur tous les angles saillants.

Les cloisons sur des pièces humides, comporteront une protection constituée par un profilé U en matière plastique fixé au sol. Les parements sur les pièces humides seront traités hydrofuges, verts, conformément aux prescriptions du fabricant type Placomarine de chez Placoplâtre.

Les cloisons auront un joint isolant en partie haute fermant hermétiquement. Joint en conformité avec la réglementation incendie.

Suivant les plans architecte, les cloisons sèches auront une largeur :

- Rails / Montants 72/48
- Rails / Montants 98/48

Toutes les cloisons réalisées en PLACOSTIL recevront un panneau de laine de verre semi-rigide entre les parements.

Le Titulaire est tenue de se conformer aux réglementations acoustiques en vigueur avec respect d'isolement des divers locaux et ce quelle que soit la nature des matériaux utilisés.

Panneaux roulés type PAR PHONIC de chez ISOVER ou techniquement équivalent en laine de verre revêtu sur une face d'un voile de verre.

Réaction au feu non inflammable M0.

Particularités à prendre en compte :

- Les montants des cloisons du RdC seront à poser sous un bac acier collaborant.
- Les montants des cloisons du R+1 sont à fixer sur les profils de la charpente métallique (poutres).

A prévoir également : Calfeutrement soigné en partie haute pour étanchéité acoustique.

Localisation : Suivant plans architecte sur l'ensemble du RdC et R+1

4.12. CLOISON SAD 160

Exécution de cloisons de type SAD 160, conforme aux prescriptions du fabricant définies par la documentation PLACOPLATRE ou techniquement équivalent.

Résistance au feu : CF 1h (EI 60)

Composition :

- Double ossature en acier galvanisé "Placostil" composée de rail acier (Stil M48 et R48)
- Parement 1 = 2 plaques de BA13 + Parement 2 = 2 plaques de BA13
- Interposition d'un isolant 2 * 45 mm

Espacement des ossatures verticales inférieur à 0,40 m suivant réglementation et normes.

Rail au sol tamponné.

Mastic de calfeutrement en partie basse avant pose du parement.

Les joints des plaques ne seront jamais exécutés dans l'alignement des montants d' huisseries pour les parties des cloisons en impostes.

Les joints entre plaques, sur murs et aux plafonds, seront exécutés de la façon suivante :

- Application d'une couche d'enduit de collage.
- Application d'une bande pour joint, en papier fort micro perforé.
- Exécution d'une première couche d'enduit de finition.
- Après séchage, application de la 2ème couche d'enduit de finition.
- Ponçage.
- Cornières collées renforcées par des bandes en feillard acier inox sur tous les angles saillants.

Les cloisons auront un joint isolant en partie haute fermant hermétiquement. Joint en conformité avec la réglementation incendie.

2 * Panneaux roulés de 4 mm d'épaisseur type PAR PHONIC de chez ISOVER ou techniquement équivalent en laine de verre revêtu sur une face d'un voile de verre. Réaction au feu non inflammable M0.

Particularités à prendre en compte :

- Les montants des cloisons du RdC seront à poser sous un bac acier collaborant.

A prévoir également : Calfeutrement soigné en partie haute pour étanchéité acoustique.

Localisation : Au RdC, entre réserve générale et salle de Prélèvement

4.13. CONTRE-CLOISON POUR BATI SUPPORT WC

Contre-cloison sur ossature métallique, sur une hauteur de 1,20 m, avec retour

Parements avec 2 plaques de BA13 hydrofuge.

Le raccordement des cuvettes de WC à la chute sera désolidarisé au niveau de la cloison verticale par la pose d'un résilient, dépassant de part et d'autre de la paroi concernée.

Joints entre plaques avec bandes armées.

Localisation : Pour chaque sanitaire du projet

4.14. GAINES TECHNIQUES

Création de gaines techniques CF :

- Panneaux sandwich composé d'une âme isolante en laine de roche de forte densité (épaisseur de 48 mm minimum) collée de part et d'autre à une plaque de plâtre (standard ou hydrofugée suivant la localisation) d'une épaisseur 13 mm à bords amincis
- Calfeutremments aux passages de planchers.
- Joint souple coupe-feu périphérique
- Panneaux sandwich de type RockPlak de chez ROOKWOOL ou techniquement équivalent.

Localisation : Suivant plans architecte

4.15. CARREAUX DE PLATRE

Mise en œuvre d'allèges en carreaux de plâtre.
Epaisseur de 10 cm d'épaisseur
Pose hourdée au ciment colle sur plat et boutisse.
Finition soignée pour mise en peinture.

Localisation : Allèges sous les claustras modulables MI-02 > Voir carnet de détails architecte

4.16. FAUX-PLAFONDS DEMONTABLES

Ossature apparente en acier galvanisé avec tiges filetées, de type « Connect » avec entretoises de chez ECOPHON ou techniquement équivalent.
Ossature entre plaques de 24 mm, apparentes.
Cornières de rives laquées.
Classement au feu : Norme EN 13501-1 / Classification : A2-s1,d0
Dalles en fibres minérales 1200 x 600 mm et de 20 mm d'épaisseur de type FOCUS de la marque ECOPHON ou techniquement équivalent.

Localisation : Suivant plans de repérage architecte

4.17. FAUX-PLAFONDS EN PLAQUES DE PLATRE

Particularités concernant les fixations des faux-plafonds :

- Les faux-plafonds du RdC sont à fixer dans des bacs acier collaborant
- Les faux-plafonds du R+1 sont à fixer sur les profils de la charpente métallique > Prévoir des attaches Stil SM8 de chez PLACO Saint-Gobain ou techniquement équivalent.

4.17.1. Faux-plafonds BA13 classique ou hydrofuge

Mise en place d'un plafond suspendu en parement plaque de plâtre.
Parement de 1 plaque de 13 mm à bords adoucis de chez PLACOPLATRE ou techniquement équivalent.
Parement de qualité hydrofuge dans les pièces humides.
Plafond sur rail en acier galvanisé suspendu sur tige filetée de type M90 de chez PLACOPLATRE ou techniquement équivalent. Adaptation des fixations pour chaque type du support (bac acier ou profils de charpente métallique)
Traitement des joints entre plaques et en raccord avec cloisons, par bandes et enduit spécial suivant les préconisations du fabricant.
Compris façon de rive au droit des faux-plafonds suspendus.
Découpe, fourniture et pose de trappes de visite suivant demande technique.

Localisation : Suivant plans de repérage architecte

4.17.2. Faux-plafond acoustique

Intégration dans les faux-plafonds BA13 de plaques RIGITONE EDGE ACTIV'AIR 8/18 de chez PLACOPLATRE ou techniquement équivalent :

- Plaque à perforations rondes et régulières d'une épaisseur de 13 mm
- Plaque de 1200 x 2000 mm
- Type de bords : BCH
- Coefficient d'absorption acoustique α_w : 0,75
- Réaction au feu : A2-s1, d0

Plafond sur rail en acier galvanisé suspendu sur tige filetée. Adaptation des fixations pour chaque type du support (bac acier ou profils de charpente métallique)

Traitement des joints entre plaques et en raccord avec cloisons, par bandes et enduit spécial suivant les préconisations du fabricant.

Localisation : Suivant plans de repérage architecte

4.17.3. **Faux-plafond coupe-feu 1h**

Mise en place d'un plafond suspendu coupe-feu 1h en parement plaque de plâtre.

Parements avec 1 plaque de 15 mm de type LISAPLAC M0 de chez PLACOPLATRE ou techniquement équivalent
Plafond sur ossature de type Stil F530 de chez PLACOPLATRE ou techniquement équivalent (montage feu).

Adaptation des fixations pour chaque type du support (bac acier ou profils de charpente métallique)

Traitement des joints entre plaques et en raccord avec cloisons, par bandes et enduit spécial suivant les préconisations du fabricant.

Compris façon de rive au droit des faux-plafonds suspendus.

Découpe, fourniture et pose de trappes de visite suivant demande technique.

Localisation : Suivant plans de repérage architecte et notamment :

- Réserve collation
- Local DAOM
- Réserve DMU
- Réserve générale
- Local Entretien
- Local archives

4.18. **FAUX-PLAFONDS BOIS**

Fourniture et pose de faux-plafonds en lames bois, conforme à la norme EN 13964.

Selon les caractéristiques suivantes :

- Gamme : LINEA des Etablissements LAUDESCHER ou techniquement équivalent
- Modèle : 2.4.3
- Panneaux de 1265 x 600 mm
- Épaisseur hors tout : 69 mm
- Section des lames : 20 x 42 mm
- Face à vue : 20 mm
- Hauteur lame : 42 mm
- Espacement entre lames : 34.54 mm
- Pourcentage d'ouverture : 63 %
- Contre-lattes arrière blanches : 34 x 45 mm
- Réaction au feu : B-s1,d0 selon la norme EN 13501-1.
- Type de bords : D/C

Finition :

- Bois teinté blanc : finition pin vernis white wash soft

Face arrière : dalles rigides acoustiques en laine de roche 120 kg / m³ surfacées (épaisseur 20 mm) d'un voile blanc à la charge du présent lot.

Plafonds suspendus par ossature primaire et secondaire. Adaptation des fixations pour chaque type du support (bac acier ou profils de charpente métallique)

Sujétions à prendre en compte :

- Parties démontables pour entretien équipements CVC
- Découpes pour insertion de luminaires, grilles CVC,...

Localisation : Suivant plans de repérage architecte

4.19. COFFRAGE DEMI-STIL

Habillage de poteaux métalliques en plaques de plâtre.

Ossature en acier galvanisé composée de rails acier.

Parement avec 1 plaque de BA13 (hydrofuge dans les pièces humides).

Joint entre plaques avec bandes armées. Cornières collées renforcées par des bandes en feillard acier inox sur tous les angles saillants.

Localisation : Suivant repérage sur plans architecte et notamment :

- Certains poteaux métalliques du RdC : Salle de prélèvement côté réserve, Départ PSL, zone malaise, ...
- Poteaux métalliques en façades du R+1 (hors loggia)

4.20. COFFRAGE CF1H

Habillage de poteaux métalliques en plaques de plâtre, coupe-feu 1h.

Ossature en acier galvanisé composée de rails acier, ou agraphes de type Clipfeu de chez PLACOPLATRE ou techniquement équivalent.

Parements avec 1 plaque de 15 mm de type LISAPLAC M0 de chez PLACOPLATRE ou techniquement équivalent (hydrofuge dans les pièces humides).

Joint entre plaques avec bandes armées. Cornières collées renforcées par des bandes en feillard acier inox sur tous les angles saillants.

Localisation : Suivant repérage sur plans architecte et notamment :

- Local réserve DMU
- Local Réserve collation
- Local Réserve générale
- Local DAOM
- Local Entretien
- Local

4.21. TRAPPES DE VISITE EN PLAFONDS

Fourniture et pose de trappe de visite des plénums de faux-plafond pour maintenance des matériels techniques.

Trappe métallique de 600 x 600 mm, sous tenture (sans cadre).

Ouvrant pivotant avec système de fermeture par batteuse à carré.

Localisation : Selon les demandes des lots techniques et notamment au droit de chaque cassette de climatisation

4.22. TRAVAUX DIVERS

Travaux divers de plâtrerie :

- Renforts de cloisons pour la fixation de matériels lourds à la demande des autres corps d'états (exemple : mobiliers fixes, radiateurs, lavabos, ...)
- Baguettes d'angle de tous les angles verticaux saillants des cloisons et doublages pour protection des arêtes,
- Joints acrylique au pourtour des huisseries des portes,
- Nettoyage régulier de chantier.

4.23. SIGNALÉTIQUE BORNES RECHARGE VEHICULES ELECTRIQUES

Fourniture et pose de signalétique « Bornes Recharges Véhicules Electriques » par la mise en place de panneaux soit à

accrocher sur voiles, soit sur poteaux pour ceux situés à l'extérieur, y compris toutes sujétions de fixation.



Pour la signalétique extérieure sur poteaux, mise en œuvre de massifs de fondations en béton armé, y compris terrassements et remblaiement.

Localisation : Suivant plans et notamment 4 unités dans le parking du sous-sol (accroche sur voiles) et 3 unités sur le parking aérien (sur poteaux)

4.24. SORTIES EN TOITURE

Création de sortie en toiture pour les cheminées d'extraction, prise d'air CTA, ventilations primaires de plomberie, ... selon les plans techniques.

Comprenant :

- Découpe soignée dans la toiture en panneaux bac acier isolé.
- Kit pour sorties en toiture avec manchons, platines, collerettes, joints d'étanchéité, plaques à douille, colliers de serrage, ...
- Fourniture et pose de chapeaux pare-pluie

Localisation : En toiture, selon demandes des lots techniques

4.25. PRESTATION SUPPLEMENTAIRE EVENTUELLE OBLIGATOIRE (PSE) – CHAPE ACOUSTIQUE

Sur l'ensemble du R+1, réalisation d'une chape acoustique de 5 cm d'épaisseur environ.

Chape flottante coulée sur une membrane souple (film polyéthylène).

Localisation : Sur l'ensemble du R+1 y compris la loggia (hors Local CTA et Local Groupe Froid)